



Références : SG/LD/SL/2024329
N° domaine : 1.1

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VILLE D'ERAGNY SUR OISE
CONTRAT D'ADHESION AU SERVICE FAST LA SOCIETE DOCAPOST FAST**

Le Maire de la Commune d'ERAGNY-SUR-OISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122.22,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 202 donnant délégation au Maire en vertu de l'article 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat d'adhésion au Service Fast avec la société DOCAPOST FAST, représentée par monsieur Sylvain SEVENO, Directeur Commercial, 37/41 rue du Rocher 75008 Paris, pour un abonnement qui permet d'envoyer des actes administratifs vers la Préfecture, à compter de la date d'activation du Service Fast, pour une durée d'un an, pouvant être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de deux mois avant le terme contractuel, pour un montant de 479€ HT, selon les conditions fixées dans le contrat,

DECIDE

ARTICLE 1er : de SIGNER le contrat d'adhésion susvisé avec la société DOCAPOST FAST, 37/41 rue du Rocher 75008 Paris.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits seront prévus au budget de l'exercice concerné.

ARTICLE 3 : DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

FAIT A ERAGNY-SUR-OISE, le 12 novembre 2024

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller Régional d'île de France

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20241112-2024329-AU
Date de télétransmission : 14/11/2024
Date de réception préfecture : 14/11/2024